

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
REPLACE LA DELIBERATION 07 SEANCE 5 DU 09/11/2022**

**Date de convocation :** le 15 décembre 2022  
**Date d'affichage :** le 15 décembre 2022  
**Nombre de conseillers : en exercice : 15**  
**Présents :**  
**Votants :**  
**Dont pouvoir (s) :**

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX LE DIX-NEUF DECEMBRE A dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil, à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Laetitia SANCHEZ, Maire.

**Etaient présents :**  
**Pouvoirs de :**  
**Absents excusés :**

Formant la majorité des membres en exercice.  
**Secrétaire de séance :**

### **Versements des subventions aux associations exercice 2022**

Madame la Maire informe les membres du Conseil Municipal, de la réception d'un mail en provenance de la caserne des jeunes sapeurs-pompiers, nous informant du renoncement de la perception de la subvention de 50€ pour l'année 2022. Une situation pour l'année 2022 qui entraîne des fermetures de classe qui par conséquent rend cette aide communale inappropriée à la situation.

Le Conseil Municipal prend acte du renoncement de la caserne des jeunes sapeurs-pompiers.

**DECIDE** de verser aux associations pour l'exercice 2022, les subventions telles que figurant dans le tableau ci-dessous :

**PRECISE** que cette dépense est prévue au budget primitif de l'exercice 2022 au code article 6574.

ASSOCIATIONS	Subventions Accordées 2022	Voix CONTRE	Voix POUR	Abstention(s)
ANCIENS COMBATTANTS (FNCPG-CATM TOE et veuves)	250,00 €	1	10	4
AMSE (Amis des monuments et sites de l'Eure)	50,00 €		15	
APURE	150,00 €		11	4
Association départementale des jeunes des sapeurs-pompiers centre d'incendie et secours de Louviers / Val de Reuil				
ATELIER ARTS PLASTIQUES	250,00 €		15	
BIBLIOTHEQUE	0,00 €		15	
CLUB Séniors du Vauvray	500,00 €		15	
COOP École Publique "Des Coteaux"	800,00 €		15	
COOP École Publique "Jean Recher"	1 200,00 €		15	
DANSE HARMONIE	50,00 €		15	
I.M.A (Initiation Musique Amateurs)	1 000,00 €		14 (1 non-votant)	
JUDO DES 2 RIV	500,00 €		15	
LABELLE SPORT	50,00 €	5	10	
LIRE ET FAIRE LIRE	0,00 €		15	
RCMDV Foot	2 000,00 €		14 (1non votant)	
SAINT PIERRE POUR TOUS	350,00 €	4	10	1
SOUVENIRS FRANCAIS	50,00 €		15	
TEMPS LIBRE	600,00 €		15	
UCA (union commerciale et artisanale)	1 200,00 €		15	
Fondation du patrimoine	100,00 €		15	
Ma'Zumba	50,00 €	5	10	
Marguerite	150,00 €		10	5
Chorale Imaginaire	50,00 €	1	13	1
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS EXERCICE 2022</b>	<b>9 350.00 €</b>			

Pour extrait certifié conforme au registre.

Laetitia SANCHEZ,

Maire de Saint Pierre du Vauvray

Madame la Maire certifie que la présente délibération a été déposée en sous-préfecture des Andelys au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés.

- Certifie le caractère acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Transmis en préfecture le :

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés.